

EPIISKEPSIS

BULLETIN BIMENSUEL D'INFORMATION

1ère ANNEE - No 16

13 OCTOBRE 1970

SOMMAIRE

Vers un prochain dialogue théologique entre Orthodoxes et Anglicans.....	2
Aucun changement dans le statu quo de l'Archeveché orthodoxe grecque d'Amérique.....	3
Grèce : La soutane mise en question.....	5
Nouvelles brèves.....	8
APPENDICE : Communiqué de la Commission théologique interorthodoxe pour le dialogue avec les Anglicans.....	9

"EPIISKEPSIS" EST PUBLIÉ PAR LE CENTRE ORTHODOXE DU PATRIARCAT ŒCUMÉNIQUE
TÉLÉGR. ORTHODOXIA-GENÈVE * TÉL. (022) 58 16 29 * 37, CHEMIN DE CHAMBÉSY, 1292 CHAMBÉSY-GENÈVE, SUISSE

Le Centre orthodoxe, par son bulletin, cherche à informer ses lecteurs de l'actualité de l'Eglise orthodoxe, ainsi que des autres Eglises. Il n'est pas responsable des opinions exprimées dans les nouvelles qu'il publie. Le contenu du bulletin peut être librement reproduit avec simple indication de la source.

VERS UN PROCHAIN DIALOGUE THEOLOGIQUE
ENTRE ORTHODOXES ET ANGLICANS

Du 1er au 7 octobre, dans ce Centre Orthodoxe du Patriarcat Oecuménique, s'est réuni la Commission théologique interorthodoxe de dialogue avec les anglicans. Le but de cette consultation était la considération théologique des problèmes fondamentaux du dialogue; la 4ème Conférence Panorthodoxe (Chambésy 1968) ayant déterminé que ceux-ci soient précisés avant toute autre discussion avec la Commission anglicane de dialogue. Ces problèmes de base, proposés par la Commission interorthodoxe en question, dans sa conférence de Belgrade en septembre 1966, sont les suivants :

(1) La manière dont l'Eglise anglicane conçoit son union dans la foi avec l'Eglise orthodoxe; (2) Si l'union de l'Eglise anglicane avec l'Eglise orthodoxe est possible en tenant compte de l'intercommunion, que l'Eglise anglicane a décidée et pratique avec certains luthériens, et avec les confession appartenant au South Indian Scheme; (3) La manière dont les décisions, qui seront prises dans ce dialogue, engageront toute la Communion anglicane, et (4) L'autorité des 39 Articles et du Livre de prière commune dans la Communion anglicane. (voir Episk. No.13).

La conférence de Belgrade avait rédigé la liste générale des sujets dont une préparation préalable de la part des Eglises orthodoxes est nécessaire, avant d'entamer le dialogue avec les anglicans. La liste se répartit en quatre catégories : (A) Sujets sur lesquels un accord a pu être réalisé entre les anglicans et certaines Eglises orthodoxes; (B) Sujets déjà examinés, mais sur lesquels il n'existe pas d'accord complet; (C) Sujets insuffisamment examinés; (D) Sujets devant être traités en priorité dès l'ouverture du dialogue avec les anglicans.

La 4ème Conférence Panorthodoxe a décidé que les sujets de la 4ème catégorie sont effectivement ceux qui doivent précéder "toute autre discussion", mais a aussi demandé à la Commission théologique interorthodoxe de dialogue avec les anglicans "de confier à des théologiens spécialisés l'étude et la préparation de rapports sur tous les sujets inscrits dans les quatre catégories de Belgrade, sans distinction".

La Commission réunie à Belgrade en 1966 a soumis aux Eglises orthodoxes la liste de sujets, "afin qu'elles préparent des rapports théologiques dans l'année qui suit la réception de la liste". En fait, ceci s'est avéré impossible.

Dans sa récente consultation à Chambésy, la Commission a décidé d'intensifier ses travaux, étant donné qu'après les rapports sur les 4 sujets de l'ordre du jour "les discussions ont démontré le grand intérêt des Eglises orthodoxes.- exprimé par leurs délégués-pour entamer prochainement le dialogue théologique avec l'Eglise anglicane", ainsi que l'intérêt fervent que l'Eglise anglicane manifeste pour rencontrer l'Eglise orthodoxe

dans un dialogue théologique imprégné d'amour réciproque", comme dit le communiqué de la Commission.

Etant "permanente jusqu'à la fin du dialogue", selon la décision de la 4ème Conférence Panorthodoxe, dans sa première séance, la Commission a élu son président, Mgr Athénagoras, Archevêque de Thyateira et de Grande-Bretagne, et son secrétaire, le professeur Stojan Goséwitch, de la Faculté de Théologie de Belgrade.

AUCUN CHANGEMENT DANS LE STATU QUO DE L'ARCHEVECHE ORTHODOXE GRECQUE D'AMERIQUE

Dans une lettre du 11 septembre 1970 adressée à l'Archevêque Iakovos d'Amérique, le Saint-Synode du Patriarcat Oecuménique a répondu aux propositions du 20ème Congrès Cléricolaïc de l'Archevêché d'Amérique (voir Episk. No.11), mettant ainsi fin à une situation tendue et confuse, tant en Amérique qu'en Grèce, due à une fausse interprétation de certains points des rapports des Commissions, parvenus partiellement et non fidèlement à la presse". On sait que l'impression a été donnée que les propositions du 20ème Congrès Cléricolaïc "visaient à supprimer la langue grecque, alors que rien de pareil ne peut être déduit des actes et rapports des Commissions, ni des déclarations" faites à ce sujet par l'Archevêque Iakovos, affirme la lettre du Patriarcat Oecuménique.

Dans cette lettre "il est affirmé et souligné officiellement, que les points suivants gardent toute leur force et leur validité :

1) Le 1er article du Statut de la Sainte Archevêché d'Amérique du Nord et du Sud, disant que celle-ci est une institution religieuse sous le nom d'Archevêché Grecque d'Amérique du Nord et du Sud; elle est une éparchie sous la juridiction du très saint Trône oecuménique, apostolique et patriarcal, comme il est décrit dans le 4ème article du règlement concernant les devoirs de l'Archevêché "garde un lien très étroit avec la sainte et grande Eglise-Mère, le Patriarcat Oecuménique, dépendant de sa juridiction; or, ce régime ecclésiastique qui prévoit la dépendance absolue (de l'Archevêché d'Amérique) de notre très saint Trône, oecuménique, apostolique et patriarcal, en tant que son éparchie, reste toujours en vigueur.

2) Le 2ème article du Statut de l'Archevêché, qui stipule que la langue liturgique de l'Archevêché est le grec, dans lequel les Saints Evangiles et les autres saints livres du Nouveau Testament ont été écrits; reste aussi en vigueur le régime concernant la langue instauré par le 17ème Congrès Cléricolaïc.

3) Le 4ème article du Statut de l'Archevêché, qui définit le rôle de l'Archevêché comme suit :

a) Préserver et transmettre la foi chrétienne orthodoxe sur la base des Saintes Ecritures, de la Sainte Tradition, des définitions dogmatiques et des canons des Saint Apôtres et des sept Conciles oecuméniques de l'Eglise ancienne et indivise, selon l'interprétation pratiquée par la Grande Eglise du Christ à Constantinople;

b) Edifier la vie religieuse et morale des chrétiens orthodoxes selon la foi et les traditions de l'Eglise;

c) Enseigner la langue originale de l'Evangile."

Le "régime instauré par le 17ème Congrès Cléricolaïc", en ce qui concerne l'usage de langues autres que le grec dans le culte - comme le rappelle l'Archevêque Iakovos d'Amérique dans une encyclique pastorale qui fait part de la lettre du Patriarcat Oecuménique - donne à l'Archevêché la possibilité "de permettre dans des cas exceptionnels, selon son jugement, et après avoir constaté le besoin, l'usage partiel de l'anglais tant dans la Sainte Liturgie que dans les sacrements".

Les points du 1er article du Statut de l'Archevêché d'Amérique, dont l'autorité "est affirmé et souligné officiellement", mettent fin à la longue discussion et à la réaction qui a été provoquée par les débats du 20ème Congrès à propos d'une éventuelle "autonomie" de l'Archevêché d'Amérique. La position prise par le Saint-Synode du Patriarcat Oecuménique aura sûrement une répercussion sur la façon de résoudre l'ensemble du problème de la diaspora orthodoxe en Amérique. A ce sujet, aussi, le Patriarcat Oecuménique est entièrement conséquent à l'opinion qu'il a exprimé à plusieurs reprises (voir Episk. Nos. 9 et 12, à propos de l'Eglise russe en Amérique): la solution du problème de la diaspora, c'est-à-dire de l'existence de plusieurs juridictions orthodoxes en Amérique, appartient "à la compétence de l'Eglise toute entière".

La lettre du Patriarche Oecuménique à l'Archevêque Iakovos répond aussi sur la question "des mariages mixtes et leurs empêchements": "Elle laisse à la prudence et au jugement de l'Archevêque de traiter chaque cas dans le cadre des saints canons et de la pratique de l'Eglise". La question des mariages mixtes dans l'Eglise orthodoxe en diaspora est d'une grande importance pastorale et oecuménique, en tenant compte du nombre croissant de mariages mixtes. Ainsi, sur le total de mariages célébrés en 1964 dans la juridiction de l'Archevêché d'Amérique, 22,5% étaient des mariages mixtes; en 1967, ce pourcentage a été de 27,3%. En 1964, leur nombre était de 1190; en 1967, ce chiffre a été porté à 1640, ce qui représente une augmentation de 25,5% en quatre ans.

GRECE : LA SOUTANE MISE EN QUESTION

Pour la deuxième fois dans une année, une grande discussion s'est animée dans les colonnes de la presse grecque à savoir s'il faut garder ou pas l'habillement actuel du clergé, (soutane) ainsi que la barbe et les cheveux longs. Ceci est-il un signe que petit à petit le goût du changement gagne du terrain, ou que la réaction de certains milieux contre les "transgressions arbitraires" devient plus intense? Il n'y a pas de réponse facile à cette question. Tous les deux sont bien possibles.

L'hebdomadaire "Epikaira" (Actualités) a présenté les opinions de plusieurs évêques sur ce sujet. Peu avant l'enquête de cette revue, l'Archevêque Iéronymos d'Athènes a donné une interview où il a exprimé une opinion qui n'a pas satisfait certains milieux qui se qualifient de "conservateurs". L'Archevêque a dit : "S'il est prouvé que l'habillement est réellement un obstacle, pour que les meilleurs des jeunes entrent dans le clergé, et non pas un prétexte, (Note : ici l'Archevêque fait allusion au fait que seulement 420 des 7.007 prêtres de l'Eglise de Grèce sont licenciés en théologie, alors qu'il existe plus de 2500 théologiens laïcs), il est sûr qu'il n'y aura pas d'évêque de l'Eglise orthodoxe, conscient des ses responsabilités envers ses ouailles, qui ne voudrait pas discuter la question".

Certains évêques partagent absolument les vues de l'Archevêque. Le Métropolitte Synèssios de Nubie (Patriarcat d'Alexandrie), p.ex. a déclaré : "Le point de vue appuyé par Sa Béatitudo l'Archevêque Iéronymos... représente la meilleure réponse possible sur le sujet", et l'Archevêque Iakovos d'Amérique : "Sa Béatitudo a su très bien faire le point du sujet"...

Cependant tous les évêques ne sont pas du même avis. Les métropolittes Chrysostomos de Pirée et Avgoustinos de Florina se sont dressés radicalement contre. Le Métropolitte de Pirée prend position pour "la préservation jusqu'à la fin des temps de la noble soutane comme vêtement des clercs de tous les degrés". Et il ne fait

aucune distinction en cela entre prêtres mariés et non mariés. Il prévoit aussi que "celui ou ceux qui collaborent pour que nous voyions des évêques, des prêtres et des diacres avec des jaquettes et des pantalons... seront inscrits dans les pages de l'Histoire comme des personnages naudits, ayant trahi l'Eglise et la Nation". Son argumentation est surtout d'ordre esthétique et dit, entre autres, que les vêtements sacerdotaux, "pour ne pas transformer ceux qui les portent pendant le culte en personnages ridicules, ont besoin d'une barbe et d'une chevelure longue. Il n'y a rien de plus ridicule qu'un prêtre sans barbe et chevelure portant un vêtement sacerdotal, de quelque degré que ce soit... Permettez-moi de vous dire ce que je vois dans les photographies de tels hommes d'église : je vois de vilains momies à la Toutankhamon, mais jamais des hommes d'église orthodoxe". En plus de son interview, Mgr Chrysostomos a voulu adresser au peuple une déclaration écrite où il proclame, entre autres, que dans le cas où "l'honorable et sainte soutane" serait abolie il deviendrait "un rebelle acharné. Je me rangerai du côté de tous des soutanolatres -car on doit un culte à la soutane- je renierai tous les prêtres sans soutane et j'apprendrai à notre peuple théodidacte de ne pas baiser la main à un tel prêtre, de ne pas recevoir de lui la bénédiction, et même de ne pas le saluer ou de lui témoigner de la révérence, parce qu'il a déshonoré la très honorable soutane". Le Métropolitain de Pirée pense qu'"un prêtre sans soutane est essentiellement un laïc". Il a aussi proposé une votation populaire dans les églises de toute la Grèce à la sortie de la messe de Noël, pour que le peuple puisse s'exprimer pour ou contre la soutane.

Le Métropolitain Avgoustinos de Florina, dans un mémorandum au Saint-Synode, a demandé que celui-ci impose la discipline aux "prêtres modernes" qui refusent arbitrairement de se conformer "à la vénérable tradition de l'habillement et de l'apparence générale du clergé... Comme les militaires dans l'armée, le clergé aussi doit avoir une présentation extérieure uniforme. Parce que lui aussi est une armée".

Le Métropolitain Dionysios de Kozani, président de la Commission synodale permanente sur le Culte, a déclaré que "les prêtres doivent rester avec l'habillement que leur a légués la tradition et qui a pris de la valeur aux yeux du peuple... Les questions dans l'Eglise sont posées par le peuple et sont apportées par la suite devant le Saint-Synode. Il ne se pose pas actuellement question à propos de l'habillement des prêtres. Notre peuple nous veut, comme le veut la tradition, avec nos soutanes".

Une proposition très différente a été faite par le Métropolitain Alexandros de Kavala, qui a dit : "Il serait possible de faire face à ce problème, ne serait-ce que pour expérimenter en accordant le droit de ne pas porter la soutane aux prêtres mariés, et à ceux d'entr'eux qui le désire ainsi. Les hiéromoines, comme faisant partie du clergé monastique et non marié, qu'ils restent comme ils sont aujourd'hui. Cette "expérimentation" démontra si et dans quelle mesure l'opinion sera habituée; il faut commencer surtout par les grandes villes. Ce que j'apporte, ce n'est qu'un simple point de vue à discuter dans une ambiance de dialogue".

En fait, le débat reste ouvert et il semble que l'expression de vues personnelles se fasse longtemps entendre; car de "dialogue" il ne semble pas en avoir eu jusqu'à présent.

On sait que la recherche historique a démontré que "l'Eglise a considéré cette question de l'habillement du clergé comme secondaire et dénuée d'importance primaire pour l'accomplissement de la tâche du clergé; c'est pour cela qu'elle évitait de s'en occuper sérieusement. Ainsi chaque membre du clergé restait libre de s'habiller selon... les normes de l'époque. Mais en dépit des occasions fournies de temps à autre, l'Eglise n'a jamais procédé à une définition précise de l'habillement clérical, pour l'imposer ensuite comme obligatoire à tout le clergé". On sait aussi que c'est seulement "vers la fin du 18e siècle ou le début du 19e que nous trouvons pour la première fois une forme d'habillement clérical qui correspond à celle d'aujourd'hui".

NOUVELLES BREVES

Participation du Patriarcat Oecuménique à la Conférence des Eglises Européennes.

La 6ème Conférence des Eglises Européennes, dont le vice-président est le métropolite orthodoxe Emilianos de Calabre, se réunira à Nysborg au Danemark du 26 avril au 3 mai 1971. Invité à y envoyer des délégués, le Patriarcat Oecuménique a nommé les métropolités Emilianos de Calabre et Polyefktos de Suède. Le thème de cette rencontre sera : "Serviteurs de Dieu, serviteurs des hommes". Dans sa lettre au Patriarcat Oecuménique, la Conférence prie celui-ci de bien vouloir participer plus activement à sa direction.

La vie du Centre Orthodoxe

De nombreux hiérarques et prêtres se trouvent au mois d'octobre à Genève, participant aux travaux des deux Commission théologiques interorthodoxe de dialogue avec les anglicans et les vieux-catholiques. Ceci a fourni une occasion de célébrer la Saint Liturgie à la chapelle Saint-Paul du Centre Orthodoxe, ici-même, aux délégués des diverses Eglises orthodoxes à travers le monde. Ainsi, le dimanche 4 octobre a eu lieu une concélébration, avec les archevêques Athénagoras de Thyateira et de Grande-Bretagne et Basile de Bruxelles, l'évêque Callinikos d'Amathous (Chypre) et des prêtres venus de Serbie, de Grèce et de Chypre. Le sermon a été prononcé par l'archevêque Athénagoras.

Le dimanche 11 octobre la Liturgie a été célébrée par l'évêque Jean d'Helsinki; c'est le métropolite Parthénios de Carthage (Patriarcat d'Alexandrie) qui a prononcé le sermon. Le Métropolite de Chalcédoine Meliton a aussi adressé quelques paroles à l'assemblée, lui transmettant la bénédiction du Patriarche Oecuménique Athénagoras.

APPENDICE

Communiqué

de la Commission théologique interorthodoxe pour le dialogue avec les Anglicans

La Commission théologique interorthodoxe pour le dialogue avec les Anglicans, convoquée par S.S. le Patriarche Oecuménique Athénagoras après avoir consulté les chefs des très Saintes Eglises orthodoxes locales, s'est réunie au Centre Orthodoxe du Patriarcat Oecuménique à Chambésy, près de Genève, du 1 au 7 octobre 1970.

Les Eglises orthodoxes ont été représentées par les délégués suivants -membres de la Commission théologique interorthodoxe :

Patriarcat Oecuménique : L'Archevêque de Thyateira et de Gr. Bretagne Athénagoras, et l'archim. St. Harkianakis.

Patriarcat d'Alexandrie : Le Métropolitite Méthodios d'Axum.

Patriarcat de Jerusalem : L'Archevêque Basile de Jourdain.

Patriarcat de Moscou : L'Archevêque Basile de Bruxelles.

Patriarcat de Serbie : Le prot. Prof. Blagota Gardasevitch et le Prof. Stojan Gozewitch.

Patriarcat de Roumanie : Le Prof. N. Chiteskou et le diacre Ion Bria.

Eglise de Chypre : L'Evêque Kallinikos d'Amathous et l'archim. Anthimos Eleuthériadis.

Eglise de Grèce : Le prot. Prof. I. Romanidis.

Eglise de Pologne : L'Archevêque Basilios de Bruxelles.

Eglise de Finland : L'Evêque d'Helsinki Ioann.

Avant de commencer son travail la Commission a procédé à l'élection de son président et de son secrétaire. Ainsi ont été élus l'Archevêque de Thyateira et de Grande Bretagne Athénagoras président, le professeur à la Faculté de Théologie de Belgrade M. Stojan Gozewitch secrétaire et l'archimandrite Anthimos Eleuthériadis aide-secrétaire.

Puis, entrant dans son propre travail, la Commission a étudié les sujets que la 4ème Conférence Panorthodoxe lui a confié, c'est-à-dire :

1) La manière dont l'Eglise anglicane conçoit son union dans la foi avec l'Eglise orthodoxe.

2) Si l'union de l'Eglise anglicane avec l'Eglise orthodoxe est possible et tenant compte de l'intercommunion que l'Eglise

anglicane a décidée et pratique avec certains luthériens, et avec les confessions appartenant au South Indian Scheme.

3) La manière dont les décisions, qui seront prises dans ce dialogue, engageront toute la Communion anglicane, et

4) L'autorité des 39 Articles et de Livre de Prière Commune dans la Communion anglicane.

Après la lecture des rapports et la discussion sur ces sujets, a été unanimement décidé :

1. Que la Commission, étant permanente jusqu'à la fin de ce dialogue, conformément à la décision de la 4ème Conférence Panorthodoxe à Chambésy en 1968, continue la préparation du dialogue par l'étude de tous les sujets relatifs, toujours sous la lumière des décisions de Belgrade et Chambésy, et se reunissant en temps et lieu précis, achève les dossiers, qui doivent contenir toute la préparation théologique sur ces sujets.

2. Que la Commission étudie en plus les deux questions que la Commission anglicane analogue lui a posée, par l'intermédiaire de l'archevêque de Thyateira :

a) La nature de l'oeuvre rédemptrice du Christ dans la Croix et la Résurrection.

b) L'action du Saint-Esprit comme exégète de l'Evangile et vivificateur de l'Eglise d'aujourd'hui.

3. Que la prochaine reunion de notre Commission ait lieu dans la première quinzaine de juillet 1971 à Helsinki-Finlande.

4. Que le Secrétariat de la Commission, renforcé par des personnes choisies par le Président, aide à tout le travail de la Commission.

5. Les discussions on démontré le grand intérêt des Eglises orthodoxes -exprimé par leurs délégués- pour entamer prochainement le dialogue théologique avec l'Eglise anglicane.

6. On a aussi reconnu l'intérêt fervent que l'Eglise anglicane manifeste pour rencontrer l'Eglise orthodoxe dans un dialogue théologique imprégné d'amour réciproque.

En plus on constate que notre Commission a besoin d'une information plus complète sur des questions théologiques, qui sont les problèmes des Commission théologiques de dialogue analogues.

(Traduit du grec)